



## Communiqué de presse 18/01/2018

La réforme de la formation initiale des enseignants représente un chantier de plus de 7 ans qui a mobilisé une multitude d'acteurs et qui constitue assurément un des indispensables grands travaux d'investissement dans notre système éducatif.

L'avant-projet de décret, actuellement en deuxième lecture au Gouvernement, est l'aboutissement d'un long processus auquel nous avons largement participé. Aujourd'hui, un accord politique a été trouvé pour refondre la formation initiale des enseignants et nous en sommes plus que satisfaits. En effet, elle constitue, pour nous, une réelle évolution et une valorisation de la profession que nous attendions depuis longtemps.

Les enseignants, jusqu'ici formés en trois ans, à travers un baccalauréat, le seront dorénavant en quatre ans, au niveau d'un master, ce qui représente une avancée sans précédent. Une cinquième année facultative, dite « de spécialisation », sera organisée à l'attention des instituteurs et régents qui souhaiteraient un approfondissement disciplinaire ou pédagogique. La formation des enseignants du secondaire supérieur est également revue puisque leur formation pédagogique sera renforcée et pourra commencer plus tôt qu'actuellement dans les études. Les enseignants actuellement en place pourront avoir accès au master (4<sup>ème</sup> voire 5<sup>ème</sup> année), de façon à compléter et à parfaire leur formation et bénéficier, dès lors, d'une revalorisation via des mesures transitoires.

Les Universités, les Hautes Ecoles et les Ecoles Supérieures des Arts seront parties prenantes de la nouvelle formation, chacune en fonction de ses spécificités et de son expérience. Elles seront aussi amenées à s'associer pour assurer à tous les enseignants une formation revue quant à ses objectifs, ses contenus et son niveau.

CGSP

FGTB Wallonne

FGTB Bruxelles

SEL-SETCa